

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°09 DU PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ

En application de la délibération du Conseil de Territoire du 23 septembre 2024, il sera procédé, pendant une durée de 32 jours consécutifs, du **mardi 12 novembre 2024**, à partir de 09h00, au **vendredi 13 décembre 2024** jusqu'à 18h00, à une mise à disposition du public afin de recueillir les observations et propositions du public sur le **projet de modification simplifiée n°09 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Rueil-Malmaison** qui a pour finalité de :

1. ajuster les secteurs de projet Neuve Noblet (USP 14) et 8/10 Bd de Gaulle (USP 13),
2. procéder à l'intégration des orientations établies par les documents supra-communaux
3. effectuer des ajustements réglementaires divers (notamment corrections des erreurs matérielles et clarification de certaines règles).
4. mettre à jour les pièces graphiques et les emplacements réservés.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le dossier soumis à participation du public comprend le dossier de modification simplifiée n°09 du PLU de Rueil-Malmaison, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 14 au 30 juin 2024.

Dès l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier seront accessibles sur les sites internet suivants : www.parisouestladefense.fr et www.villederueil.fr

Le public pourra transmettre ses observations :

- sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette procédure à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5627>
- par courrier à l'adresse : Monsieur le Maire - Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - Hôtel de Ville – 13, boulevard du Maréchal Foch - 92500 RUEIL-MALMAISON
- par mail : directionurbanisme@mairie-rueilmalmaison.fr

Pendant toute la durée de cette procédure, le dossier, consultable à partir d'un poste informatique et également en version papier, ainsi qu'un cahier pour recueillir les observations, seront disponibles à l'Hôtel de Ville de Rueil-Malmaison - Direction de l'urbanisme et de l'aménagement - 13, boulevard du Maréchal Foch - 92500 RUEIL-MALMAISON :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h le matin et de 13h30 à 18h l'après-midi ; exceptés les samedis, dimanches, et jours fériés.
- et de 18h à 20h le jeudi 28 novembre 2024.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement – Hôtel de ville - 13, bd du maréchal Foch - 92500 Rueil- Malmaison – Tél. : 01.47.32.57.22

Au plus tard à la date de la publication de la délibération d'approbation et pendant une durée minimale de trois mois, le Conseil de Territoire rendra publique, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Le Conseil de Territoire adoptera le projet de modification simplifiée n°09 du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.